

Le 29 avril 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

**Secrétaire :** M. Pierre CLAVEL

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent de la Police Municipale au profit de la commune de Saint-Genest-Lerpt pour la remise des diplômes de la préparation militaire marin**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune de Saint-Genest-Lerpt accueille la cérémonie de remise des diplômes de la préparation militaire le samedi 27 avril 2024.

Les effectifs de Saint-Genest-Lerpt, ne permettant pas d'assurer la sécurité de cet événement, la commune a sollicité les communes voisines pour mettre à disposition leurs policiers municipaux.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le policier municipal de La Fouillouse le samedi 27 avril 2024 de 15H00 à 18H00, qui sera chargé sous la responsabilité du maire de la commune de Saint-Genest Lerpt :

- D'appliquer les arrêtés en vigueur,
- De gérer la circulation routière,
- De surveiller le domaine public,
- De verbaliser les infractions au code de la route,
- De participer aux opérations mises en place conjointement avec la Police Nationale.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention pour cette mise à disposition.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

✚ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du policier municipal au profit de la commune de Saint-Genest-Lerpt pour la cérémonie de remise des diplômes de la préparation militaire le samedi 27 avril 2024,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240430-38-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024

Le secrétaire de séance,

Pierre CLAVEL



Fait à la Fouillouse, le 30 avril 2024

Pour Le Maire empêché,  
Philippe BONNEFOND  
1<sup>ER</sup> Adjoint

